

## AVIS DE PROMULGATION

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Coteau-du-Lac, le 9 juin 2026 :

- **Règlement n° 354** intitulé « *Règlement relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de Coteau-du-Lac* »;

Ce règlement est disponible au bureau du Service du greffe, situé au 342, chemin du Fleuve à Coteau-du-Lac, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur conformément à loi.

DONNÉ à Coteau-du-Lac, ce 11 juin 2026.



Chantal Paquette, OMA  
Greffière et responsable de l'accès à l'information  
et protection des renseignements personnels